

Offre réservée
aux établissements sanitaires et
médico-sociaux des Pays de la Loire



Prêt à devenir **RESPONSABLE ?**

L'Agence LUCIE, en lien avec la MAPES Pays de la Loire, vous forme et accompagne dans une démarche de Responsabilité Sociétale de votre Etablissement (RSE)



01

Qui sommes-nous ?

02

Présentation du dispositif MAPES-LUCIE

03

Bénéfices de la démarche



Lucie

Qui sommes-nous ?

01

Lucie
26000
ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITE

Lucie
26000
RSE Positive
labellucie.com

CONVENTION
LUCIE

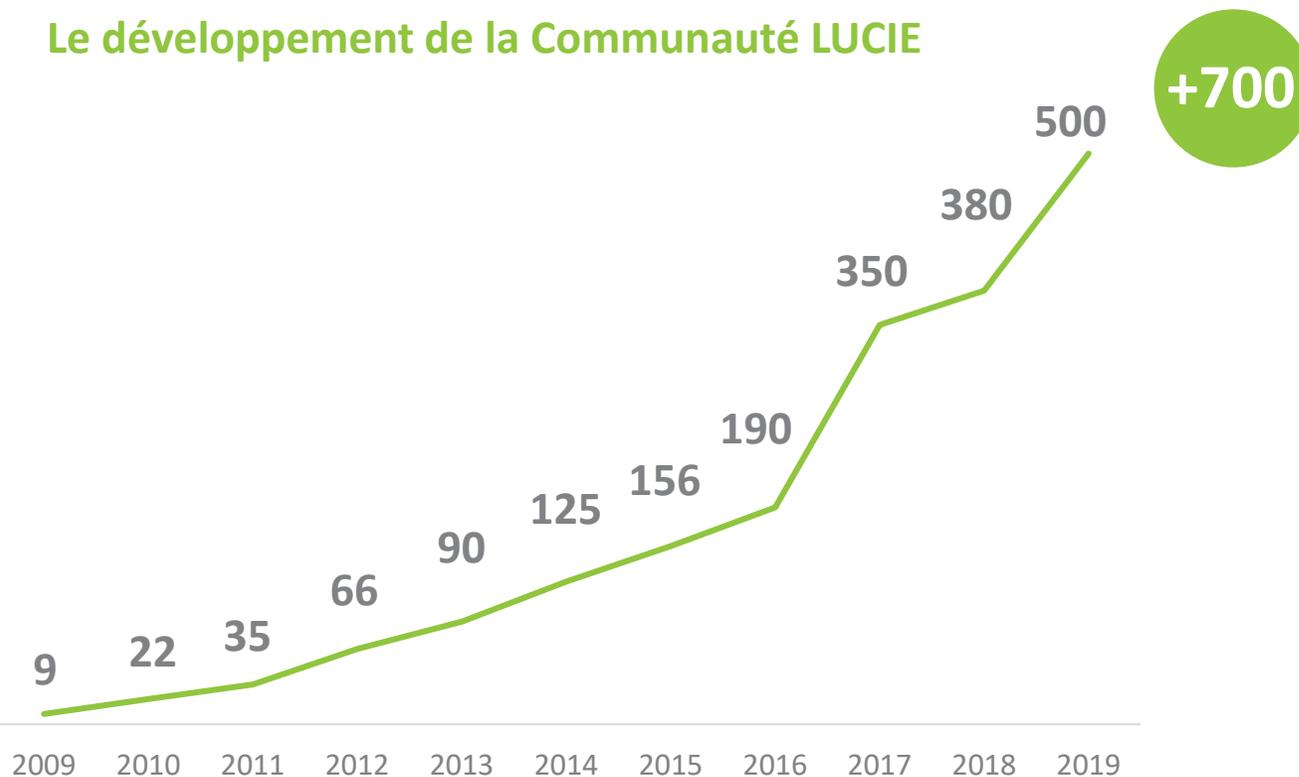
01 Qui sommes-nous ?



L'agence LUCIE est une SAS détenue à 50 % par des associations et à 50 % par des entreprises.

Elle anime la **Communauté LUCIE**,
1^{ère} communauté d'entreprises engagées en Europe !

Le développement de la Communauté LUCIE



Nous sommes une équipe de passionnés...

... qui vous accompagne dans votre démarche RSE,
que vous en soyez aux premiers pas ou à un très haut
niveau de maturité.



01 Qui sommes nous ?

Lucie

L'écosystème

PARTENAIRES STRATÉGIQUES

30

Experts du
Comité de
labellisation



90

Consultants
LUCIE

ÉVALUATEURS



INTERNATIONAUX



EXPERTS



INSTITUTIONNELS



MÉDIAS



CLUBS ET RÉSEAUX





Présentation du dispositif MAPES-LUCIE

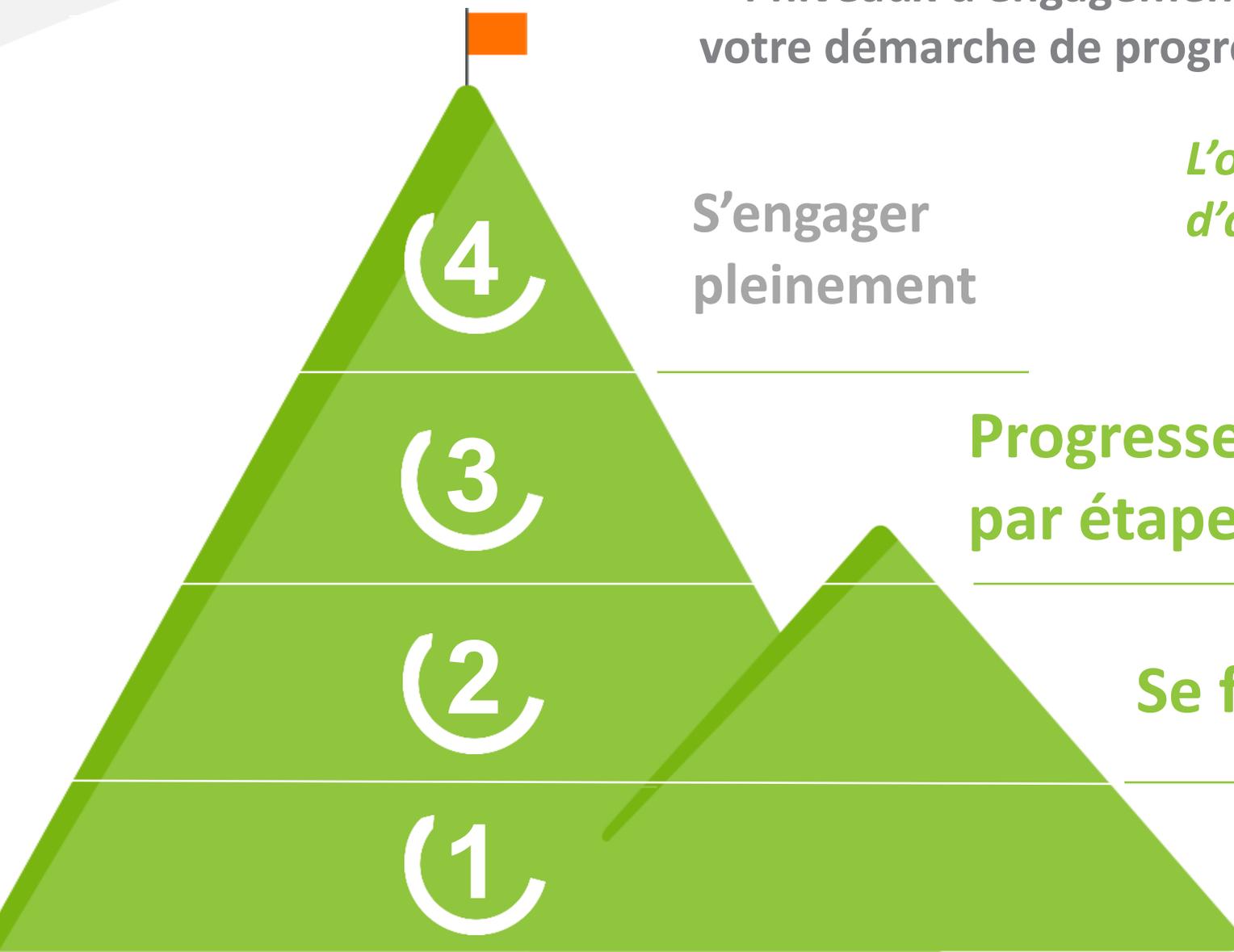
02



02 Dispositif MAPES-LUCIE



4 niveaux d'engagement possibles pour
votre démarche de progrès RSE avec LUCIE



S'engager
pleinement

*L'opération MAPES-LUCIE permet
d'atteindre les niveaux 2 et 3.*

Progresser
par étapes

Se former

S'informer,
partager, s'outiller

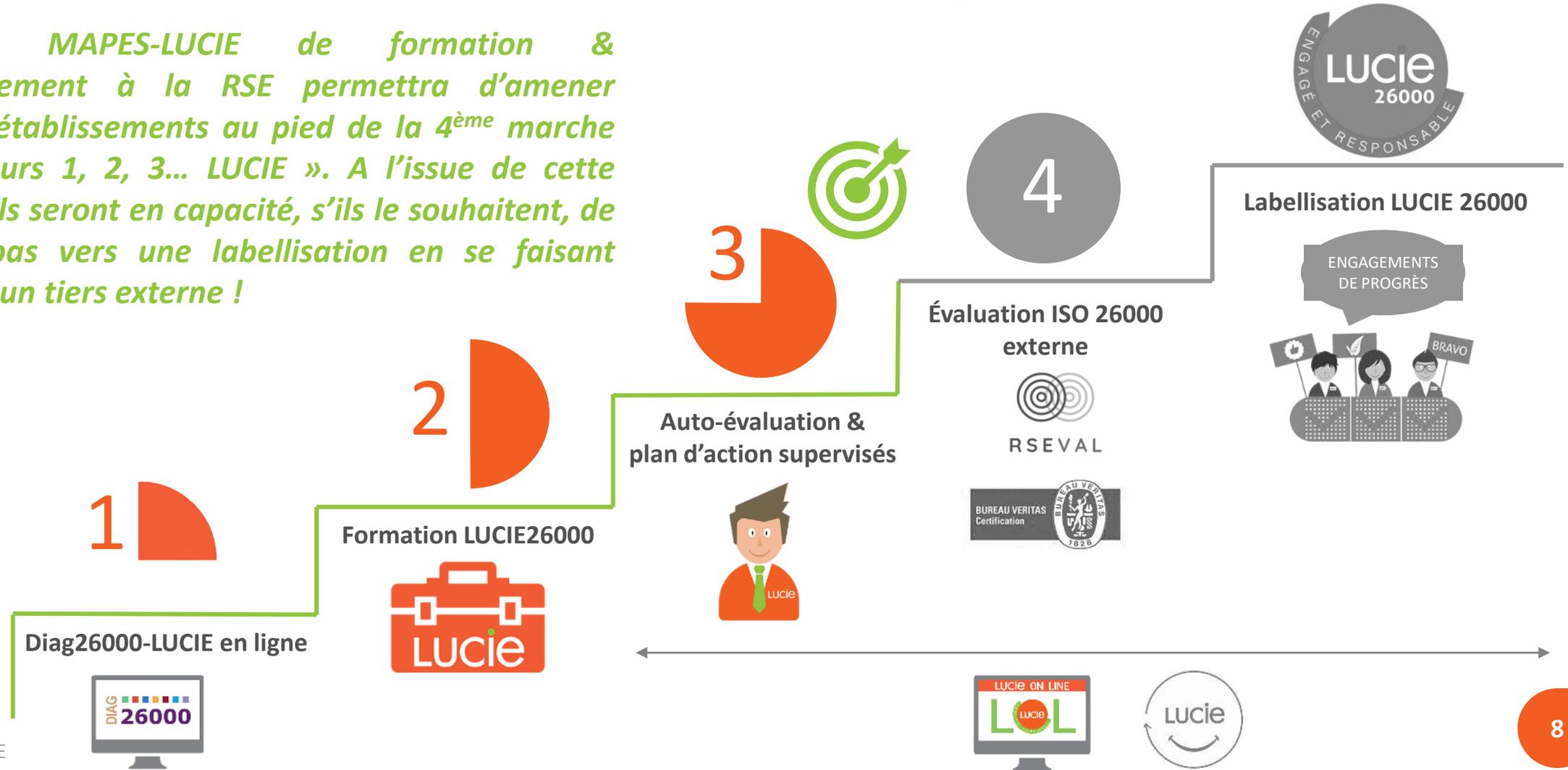
02 Dispositif MAPES-LUCIE



Le Parcours 1, 2, 3...



L'opération MAPES-LUCIE de formation & accompagnement à la RSE permettra d'amener jusqu'à 15 établissements au pied de la 4^{ème} marche du « Parcours 1, 2, 3... LUCIE ». A l'issue de cette opération, ils seront en capacité, s'ils le souhaitent, de sauter le pas vers une labellisation en se faisant auditer par un tiers externe !



02 Principes et objectifs du dispositif



Opération collective pour 15 établissements sanitaires & médico-sociaux

Critères d'éligibilité :

- ✓ Etre un établissement de santé ou médico-social de la région Pays de la Loire.

Objectifs du dispositif :

- ✓ Vous approprier les enjeux et être capables de mettre en place une démarche RSE globale ;
 - ✓ Vous auto-évaluer sur la base d'un référentiel contextualisé aux enjeux du secteur sanitaire et médico-social, aligné sur la norme internationale ISO 26000 ;
 - ✓ Vous engager à votre rythme dans une démarche de progrès continu adaptée ;
 - ✓ Intégrer la Communauté LUCIE (forte de plus de 700 organisations et 1er réseau français d'acteurs engagés en RSE) pour bénéficier d'une dynamique de partage avec les autres membres et de ses outils, services et événements ;
 - ✓ Vous préparer à la labellisation RSE LUCIE 26000.

Un dispositif financé à 100% par la MAPES :

- ✓ Grâce au soutien de l'ARS Pays de la Loire ce dispositif est accessible sans reste à charge pour les candidats.

Calendrier :

- ✓ Le programme s'effectuera sur un calendrier prédéterminé qui s'étalera sur fin 2020 et le 1er semestre 2021.

3

Progresser
par étapes

02 Un dispositif aligné sur la norme ISO 26000



L'ISO 26000, une norme « chapeau » à l'origine de LUCIE

La **R**esponsabilité **S**ociétale des **E**ntreprises, c'est
l'**application du développement durable** en entreprise



Objectif : répondre aux attentes des parties prenantes

Un référentiel RSE sectoriel adapté



Le référentiel R&S 26000 (Responsabilité & Santé) est une « déclinaison sectorielle » du référentiel LUCIE 26000 générique et couvre toute l'ISO 26000.

Il comporte 23 Principes d'Action (PA) qui sont eux-mêmes décomposés en sous-thèmes qui font l'objet de questions spécifiques.

Le référentiel R&S 26000 a été créé par le [SNADOM](#) (Syndicat National des Associations d'assistance à Domicile) en partenariat avec l'Agence LUCIE.

| | |
|--|--|
| Engagement 1 : Mettre en place une gouvernance responsable | PA 1 : Intégrer la démarche RSO à la stratégie globale |
| | PA 2 : Garantir les conditions d'une gouvernance responsable |
| Engagement 2 : Respecter les droits des personnes | PA 3 : Respecter la dignité et les droits des personnes accompagnées et accompagnantes |
| | PA 4 : Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances |
| | PA 5 : Protéger les données personnelles et le secret médical |
| Engagement 3 : Développer des relations et conditions de travail responsables | PA 6 : Contribuer à la création d'emplois pérennes |
| | PA 7 : Favoriser la qualité de vie au travail |
| | PA 8 : Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes |
| | PA 9 : Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs |
| | PA 10 : Développer les compétences de tous les collaborateurs |
| | PA 11 : Assurer un système de rémunération équitable et transparent |
| Engagement 4 : Préserver l'environnement | PA 12 : Eco-concevoir la logistique de santé et d'aide à domicile |
| | PA 13 : Optimiser le plan de déplacement |
| | PA 14 : Déployer une démarche structurée de protection de l'environnement |
| Engagement 5 : Développer l'éthique dans les relations d'affaires | PA 15 : Garantir la transparence et la concurrence loyale dans la pratique des affaires |
| | PA 16 : Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs |
| | PA 17 : Mettre en place une coordination durable des soins et services |
| Engagement 6 : Respecter les intérêts des usagers et bénéficiaires | PA 18 : Favoriser des pratiques loyales en matière de prise en charge |
| | PA 19 : Garantir la sécurité des produits et services et viser la santé des usagers et bénéficiaires |
| | PA 20 : Viser la meilleure qualité de soins et de service et l'empathie dans la relation |
| | PA 21 : Reconnaître l'utilisateur et les associations d'utilisateurs comme des partenaires |
| Engagement 7 : Viser le développement local et l'intérêt général | PA 22 : Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation et notamment des services de soins et de maintien à domicile |
| | PA 23 : Favoriser l'accès aux prestations de soins et de maintien à domicile des personnes en difficulté |

02 Contenu du dispositif

Une offre « packagée » pour 15 établissements sanitaires et médico-sociaux, basée sur un programme de formation et d'accompagnement collectif



Coût du dispositif entièrement pris en charge par la MAPES

1. Montée en compétences :

2 jours de formation collective sur la base du référentiel R&S 26000, contextualisé aux enjeux du secteur sanitaire et médico-social

2. Accompagnement opérationnel collectif à travers des ateliers de travail thématiques :

3,5 jours d'accompagnement collectif pour permettre à chaque établissement de structurer sa démarche RSE et de réaliser son auto-évaluation RSE complète

Et s'ils le souhaitent, à l'issue du dispositif, les établissements pourront s'engager pleinement en valorisant leur démarche et leurs actions de progrès continu par l'obtention du label RSE de référence : la labellisation LUCIE 26000 !



02 Contenu du dispositif



1. Montée en compétences – Objectif : maîtriser les enjeux de la RSE, savoir s’auto-évaluer et maîtriser les étapes d’une démarche RSE et de labellisation

Durée :

- 2 jours de formation : 14 heures réparties sur 2 journées consécutives de 7 heures chacune

Nombre de participants :

- Entre 5 (minimum) et 15 établissements (maximum)
- 1 participant par établissement (possibilité de 2 pers. en fonction du nombre total d’établissements participants)

Intervenants :

- Centre de formation LUCIE (organisme de formation)

Échéance :

- Fin 2020

Lieu :

- Nantes ou Angers
- OU en visioconférence

Objectifs pédagogiques des formations

- Connaîtra les grandes lignes de la norme internationale de Responsabilité Sociétale ISO 26000 ;
- Saura identifier et hiérarchiser les enjeux RSO de son établissement, ainsi que ses parties prenantes ;
- Saura évaluer en profondeur le niveau en RSO de son établissement (auto-évaluation) sur l’ensemble des lignes directrices de la norme ISO 26000 (cf section b suivante) ;
- Saura construire un plan d’action complet et structurer une démarche de progrès RSO adaptée ;
- Maîtrisera l’ensemble des étapes d’une labellisation LUCIE 26000, ainsi que son référentiel d’évaluation.

Démarches et moyens pédagogiques

- Alternance permanente entre théorie et pratique ;
- Application immédiate en séance sur un cas fictif d’organisation, exercices en sous-groupes ;
- Documents et outils méthodologiques présentés et utilisés pendant la formation ;
- Tous les outils opérationnels sont remis aux participants à l’issue de la formation ;
- Contrôle des connaissances (QCM initial et final) : corrigé et archivé à l’issue de la formation ;
- Session de questions-réponses pour chaque partie de la formation, avec reprise des sujets mal compris le cas échéant ;
- Evaluation de la formation : fiche en ligne adressée aux participants et à remplir à la fin de la formation.

Validation des connaissances

- Contrôle des connaissances en deux parties (QCM initial et final) : corrigé et archivé à l’issue de la formation.
- Session de questions-réponses pour chaque partie de la formation, avec reprise des sujets mal compris le cas échéant

02 Contenu du dispositif



2 : Accompagnement opérationnel collectif RSE – Objectif : trouver des solutions et les mettre en œuvre

Format : Ateliers de travail collectifs

- En amont : chaque participant prépare ses questions et les sujets sur lesquels il souhaite être accompagné et les transmet au consultant pour préparer l'atelier.
- Le jour J : le consultant synthétise les besoins remontés et organise des sessions thématiques de résolution de problèmes en groupe (sur la base de méthodes d'intelligence collective) de sorte que chaque participant puisse traiter les thématiques RSO au choix en fonction de ses besoins.

Les 7 thématiques :

- Gouvernance responsable / Droits humains / Relations & conditions de travail / Environnement / Loyauté des pratiques / Questions relatives aux bénéficiaires/ Développement local & intérêt général

Durée et programme :

- 8h30 : Accueil - café
- 9h-10h : Exposé de solutions générale par le consultant
- 10h-12h : Constitution de 3 groupes de 3-4 personnes et réalisation de sessions thématiques (en fonction des besoins remontés)
- 13h30-15h30 : 3 nouvelles sessions de 2h portant sur 3 nouvelles thématiques (en fonction des besoins remontés)
- 15h30-17h30 : 3 nouvelles sessions de 2h portant sur 3 nouvelles thématiques (en fonction des besoins remontés)

Nombre de participants :

- 15 établissements représentés par 1 personne maximum soit 15 personnes au maximum (exception possible en fonction du nombre total d'établissements participants)

Échéance :

- 1^{er} trimestre 2021

Lieu :

- Nantes ou Angers
- OU en Visioconférence

02 Planning du dispositif



Un calendrier pré-déterminé de formation et d'accompagnement collectif

1. Montée en compétences :

2 jours de formation collective

2. Accompagnement opérationnel collectif à travers des ateliers de travail thématiques :

3,5 jours d'accompagnement collectif à l'autoévaluation RSE des établissements participants

Fin octobre 2020

Novembre 2020 au 1^{er} trimestre 2021

03 La Communauté LUCIE

LUCIE

En participant à ce dispositif, vous accédez à la Communauté LUCIE, 1^{er} réseau d'acteurs engagés en France !

La vie de la Communauté



Cercles, événements LUCIE, groupes sur les réseaux sociaux, événements RSE...

Une communication mutualisée



Logos LUCIE & Communauté, accompagnement de l'équipe, page sur notre site web

LUCIE
PACK

Les avantages entre les membres



Avantages entre les membres et partenaires, médiatisation, banques et assurances ..

Les outils RSE

Plateforme LOL, LUCIE-Faire, LUCIE AD2R...





S'engager pour une cause qui compte

L'organisation ne peut plus être un simple acteur économique. Elle doit créer du sens, avoir des valeurs et remplir sa mission en ayant un impact positif sur les hommes et le territoire. Avec LUCIE, expérimentez la RSE positive !



Transformer les modèles économiques avec la RSE

Avec LUCIE, optez pour une RSE transformative. Intégrez plus facilement la RSE au cœur de vos activités pour avoir un impact positif.

Valorisez auprès de vos parties prenantes votre engagement sociétal et environnemental.



S'améliorer en continu et réduire les risques

S'engager avec LUCIE permet d'améliorer en continu les processus internes de votre organisation. Les risques liés à l'activité sont ainsi réduits de manière significative.



Être une organisation où il fait bon travailler

Votre engagement compte et améliore votre marque employeur. Avec LUCIE, redonnez du sens au travail afin d'attirer et de fidéliser les talents au sein de vos équipes.

03 Bénéfices de la démarche



+ Préparer le chemin vers la labellisation RSE de référence LUCIE 26000



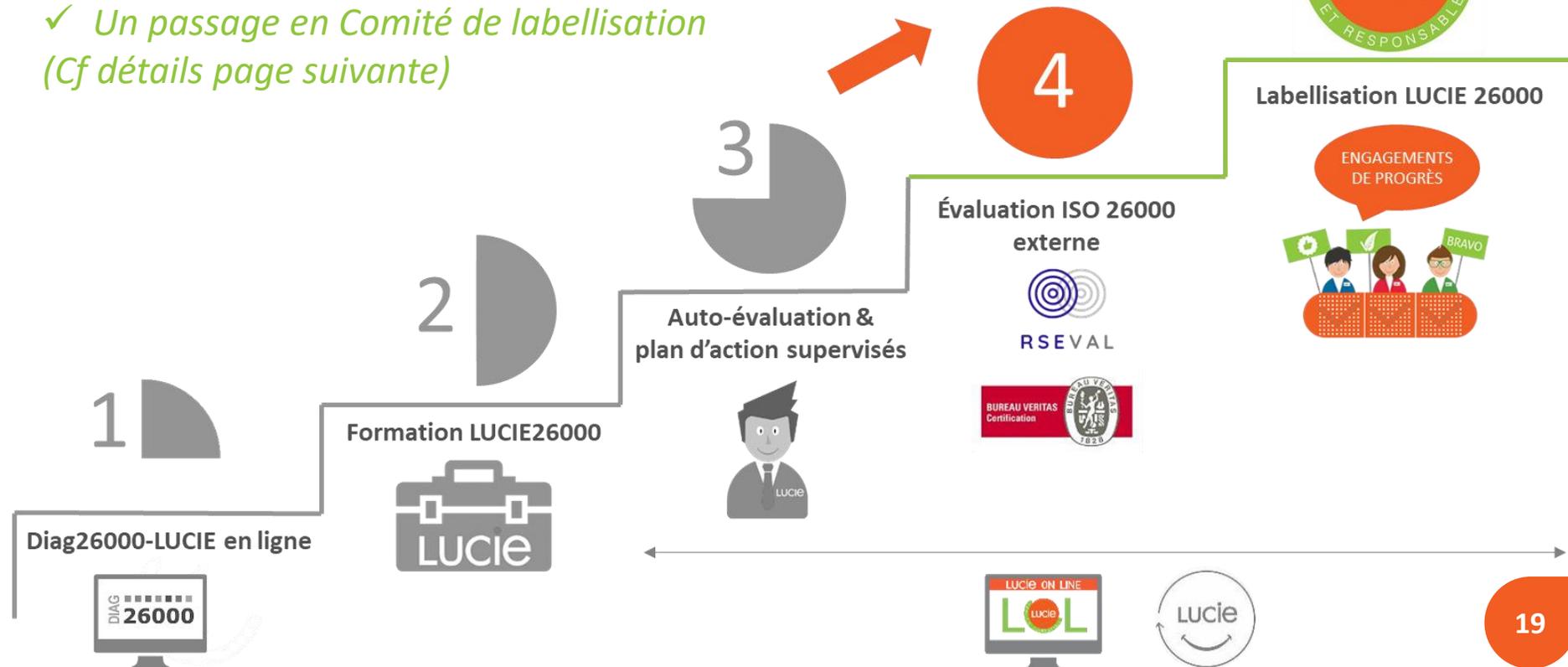
Opter pour une RSO rentable

LUCIE propose un parcours et des solutions conçus pour renforcer la performance économique et la rentabilité des organisations. Profitez également de réductions et faites des économies grâce à LUCIE.

Les établissements qui auront participé à cette opération seront à 2 pas du Label LUCIE 26000 !

Les étapes restantes pour être labellisée seront :

- ✓ Une évaluation sur site par l'un de nos partenaires évaluateurs
- ✓ Un passage en Comité de labellisation (Cf détails page suivante)



03 Labellisation RSE LUCIE 26000

Lucie



Une fois leur auto-évaluation effectuée, les établissements auront fait le travail préparatoire pour être labellisés. Les étapes à suivre pour être labellisé LUCIE 26000 sont les suivantes.

4

S'engager pleinement



1/ ÉVALUATION EXTERNE

Un expert de Bureau Veritas ou RSEVAL se déplace sur site pour évaluer votre démarche RSE selon l'ISO 26000.

Des entretiens avec vos parties prenantes et une revue documentaire lui permettent de mieux cerner vos pratiques RSE.

2/ PLAN D'ACTION RSE

À partir du rapport et des recommandations de l'évaluateur, l'organisation définit un plan d'action sur 3 ans pour progresser en RSE.



Définis en fonction de vos enjeux prioritaires et de vos parties prenantes, les engagements doivent être précis, datés et réalistes.



3/ LE COMITÉ DE LABELLISATION

Un comité de labellisation indépendant, composé d'experts RSE étudie le plan d'action et décide de l'attribution ou non du label LUCIE 26000.



4/ LE SUIVI, LA MISE EN ŒUVRE

Une évaluation de suivi a lieu au bout de 18 mois pour faire le point sur la mise en œuvre de vos engagements. En fonction de celle-ci, le comité de labellisation statue sur le maintien ou non du label.



Les établissements qui le souhaiteront pourront ainsi être labellisés sous 3 mois. Cela donnera lieu à l'établissement d'un budget personnalisé.

Prêts à rejoindre la 1^{ère} communauté engagée et responsable ?



Michaël Troquet-Geslin

Responsable Développement – Label LUCIE

06 23 14 50 86

michael.troquet@agence-lucie.com



Laurent Bizien

Chargé de mission Efficience et Développement

Durable - MAPES Pays de la Loire

02 40 08 70 02

edd@mapes-pdl.fr

LUCIE



12 rue aux ours
75003 Paris

01 42 65 47 87

contact@agence-lucie.com

RSE Positive

labellucie.com

